

XXIII<sup>e</sup> ANNÉE



1907



SEPTEMBRE



No 9

Revue du Tiers-Ordre et de la Terre-Sainte

## La Règle du Tiers-Ordre

REMÈDE SPÉCIAL AUX MAUX PRÉSENTS



ous avons, le mois dernier, envisagé sommairement le côté social que présente la Règle du Tiers-Ordre. Nous pourrions développer ce sujet longuement ; il a fourni un thème à grand nombre de rapports présentés dans les différents Congrès du Tiers-Ordre.

Entre tous ces rapports nous en reproduirons un qui a pour auteur un philosophe aussi éminent penseur que distingué littérateur et fervent Tertiaire. Il s'agit de M. Paul Lapeyre décédé récemment.

Il s'est appliqué dans ce rapport, dit-il, à justifier la fameuse parole du Pape Léon XIII : « Ma réforme sociale à moi, c'est le Tiers-Ordre. »

« Nous rappellerons que le Tiers-Ordre franciscain n'est pas une confrérie secondaire destinée à propager un simple détail de dévotion chrétienne, mais que, selon l'heureuse expression du programme de ce Congrès, il crée une aptitude générale à toutes les œuvres. Il